



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M COUSTE JEAN BAPTISTE
3 CHE DE SARDEIS
64510 ASSAT

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 99 332 211 240
Référence de l'avis : 18 64 4179683 03

Numéro de propriétaire : 245 C00108 E

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0351 MBS55N
M COUSTE JEAN-BAPTISTE AUGUSTE

PROP/INDIVIS 02103 MB5CM6
M COUSTE PIERRE MICHEL

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT
Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2018**

3 690,00 €

64050

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

* À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SERVICE IMPOTS PARTICULIERS OLORON-SAINTE-MARIE - S.A.I.D. OLORON-EST
 14 RUE ADOUE - BP 139 64404 OLORON STE MARIE
 Tél : 05 59 88 66 37

*(Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **64 PYRENEES ATLANTIQUES**

Commune : **245 GOES**

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2017	12,31 %	%	%	1,50 %	13,47 %	0,227 %	9,97 %	%		
Taux 2018	12,31 %	%	%	1,50 %	13,47 %	0,215 %	%	%		
Propriétés bâties	Adresse									
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
Propriétés bâties	Adresse	Le détail de vos bases et cotisations figure sur l'avis suite								
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
Cotisations	2017									
	2018	1145		139	1254	19	928		3485	
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2017	28,96 %	%	6,67 %	30,86 %	0,555 %	14,90 %	%		
	Taux 2018	28,96 %	%	6,67 %	30,86 %	0,549 %	14,80 %	%		
	Bases terres Non agricoles	43		43	43	43	43			
	Bases terres agricoles	29		29			37			
	Cotisations									
	2017									
	2018	21		5	13	0	12		51	
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%		
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base « État »							Droit proportionnel :			
Base « collectivité »							Droit fixe :			
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 7 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			154	
						Dégrèvement « Habitation principale »				
						Dégrèvement JA « état »				
						Dégrèvement JA « Collectivité »				
						Montant de votre impôt :			3690	
Références administratives : 640 51 021 050 245 245 G X										